



RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Arrêté par le conseil communautaire, le .../.../...

PLAN N° C5	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000			
<small>CONCEPTION</small> Atelier Urbanisme - urbaniste et architecte Ziméas/Roze - 75000 LA GARENNE	<small>DESSIN</small> SIGES Cartographie 23 TER Avenue de Genève, 74000 ANNECY	<small>FONDS CADASTRAL</small> Origine Cadastre EDIGEO - Avril 2019 Distribution 1/5000 révisée Diffusion www.cadastre.gouv.fr	
		<small>Edition cartographique n°2 du 14/10/2019</small>	

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- U Zone urbaine
 - UE Zone urbaine à vocation d'équipement
 - Uh Zone urbaine à vocation d'hébergement
- ZONES A URBANISER**
- 1AU Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
- ZONES AGRICOLES**
- A Zone agricole
 - Ap Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
- N Zone naturelle
 - NENR Zone d'équipement pour le développement préférentiel des énergies renouvelables
 - NEQ Zone naturelle portant un projet spécifique
 - Np Zone naturelle protégée
 - INX Zone naturelle portant un projet spécifique
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone fréquemment inondée
 - Zone exceptionnellement inondée
 - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
16	Elargissement voie	Commune de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY	472 m²
17	Elargissement voie	Commune de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY	1041 m²
19	Equipements sportifs	Commune de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY	5799 m²
20	Extension cimetière parking	Commune de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY	12820 m²

